

OBJET :

de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan

COLLEGE - 2^e tranché de
nouveaux déconcentrés,
achat de matériel

Séance du 16 Février 1959

500030

Le seize février mil neuf cent cinquante neuf à onze heures

M. PERAUD Pierre, BICHON Roger, DUMONT René, composant la Délégation Spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale.

° °

M. le Président rappelle que la ville avait prévu en budget 1958 un crédit prévisionnel de 2.250.000 frs (chap. XXX, art. 20) pour achat et aménagement du mobilier au Collège (2^e tranché) . Une somme de 258.540 frs a déjà été utilisée. M. le Principal , après avoir obtenu les meilleures prix pour de nouveaux achats , propose de passer commande avec :

a/ L'Entreprise RABOTTEAU , avenue d'Aquitaine à Royan

de : 7 tables chêne verni de 1 m x 0,75 x 0,78 à 10.500 l'une =	73.500
12 chaises monobloc gainées vinyl vert	3.600 " = 46.200
24 tabourets tube renforcé à hauteur 0,55 à 1.500 "	= 36.000
15 chaises tube noir siège sobral	4.000 " = 60.000
3 tables de 1 m ² dessus sobral, pieds tubes	8.000 " = 24.000
8 tables travail manuel, boîte chêne, dessus plastique statifié mat 2 x 0.8 x 0.8	12.000 " = 96.000
4 établis bois de 2 x 0.8 x 0.8	13.000 " = 52.000
1 table salle de réunion bâti chêne plateau moleskine vinyl 3 x 1 x 0.6	20.000 " = 20.000
16 armoires bibliothèques à 2 corps , portes coulissantes à 38.000	38.000 " = 608.000
soit au total	1.015.700

b/ Les Etablissements Passe et Vrillard 42 Bd Chaptal à Paris

9 armoires pour rangement de dessins 2 corps à portes pleines coulissantes	40.000 l'une	360.000
---	--------------	---------

*/

s/ M. SAUVAGE, mécanographe à Royan

13 armoires vestiaires métal à 3 cases	13.100	1 ^e une	170.300
1 armoire vestiaire métal 2 cases	9.010	"	9.010
2 tables métal de 1 m 4 x 0.7	14.285		28.570
7 chaises Pullman	7.000		49.000
1 bureau intendance 1/2 ministre 1 m 35 x 0.75 dessus gainé	26.180		26.180
Eléments d'armoires bibliothèques métal			
8 socles à	15.075		120.600
8 rayonnages de 5 tablettes à	16.926		135.408
		soit au total :	
			539.068 F

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan

- approuve les propositions ci-dessus de M. le Principal du collège
- autorise M. le Président à passer marché

avec les Etablissements Rabatteau, av. d'Aquitaine à Royan d'un montant de 1.015.700 frs

avec M. Sauvage, rue de Fencillon à Royan d'un montant de 539.068 F

- dit que la dépense sera maniée chapitre XXXV, art. 26 du R.S. " achat et aménagements de mobilier au Collège (2^e tranche)

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres de la Délégation Spéciale

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président de la Délégation Spéciale,



APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 Mars 1959
Le Sous-Prefet
signé: VOCHEL

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 6 Mars 1959
Pour le Président

de la délégation spéciale
LE DÉLEGUÉ:



R. DUMONT

VILLE DE ROYAN

MARCHÉ DE GRE A GRE

ENTRE : M. Pierre PERAUD, Président de la Délégation Spéciale
de la Ville de ROYAN, autorisé par délibération
en date du 16 février 1959

ET : M. Georges SAUVAGE , mécanographe , 13 rue de Foncillen à
ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er M. Georges SAUVAGE s'engage à livrer avant le 1er juin 1959
au Collège de ROYAN, les meubles neufs ci-après désignés:

Désignation	Prix unitaires	Prix TOTAL
13 armoires vestiaires métal à 3 cases	13.100	170.300
1 armoire vestiaire métal 2 cases	9.010	9.010
2 tables métal de 1 m. E x 0,7	14.285	28.570
7 chaises Pulham	7.000	49.000
1 Bureau intendance 1/2 Ministre 1 m 35 x 0.75 dessus gainé	26.180	26.180
Eléments d'armoires bibliothèques métal		
8 socles à	15.075	120.600
8 rayonnages de 5 tablettes à	16.926	135.408
Soit au total		539.068 F

ARTICLE 2 - La somme de cinq cent trente neuf mille soixante huit francs
représentant le montant de la présente commande sera mandatée à
M. Georges SAUVAGE dans le mois qui suivra la livraison et le dépôt
de la facture .

A ROYAN, le 20 Février 1959

Le Fournisseur,
signé:SAUVAGE

Le Président
de la Délégation Spéciale
signé: P.PERAUD

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 Mars 1959

Le Sous-Préfet
signé: VOCHET

POUR COPIE CONFORME
Mairie de Royan, le 16 Avril 1959

Pr le Maire
Adjoint Délégué,



M. MATRAS

MARCHÉ de GRE à GRE

ENTRE : M. PERAUD Pierre, Président de la Délégation Spéciale de la Ville de Royan autorisé par délibération en date du 16 Janvier 1959

ET : M. René RABOTEAU, Directeur des Etablissements RABOTEAU, avenue d'Aquitaine à Royan

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I - Monsieur René RABOTEAU s'engage à livrer avant le 1er Juin 1959 au Collège de Royan les meubles neufs ci-après désignés :

Désignation	Prix uni- taire	Prix to- tal
7 tables chêne verni de 1 m x 0,75 x 0,78	10.500	73.500
12 chaises monobloc gainées vynil vert	3.850	46.200
24 tabourets tube renforcé à hauteur 0,55 à	1.500	36.000
15 chaises tube noir siège sobral	4.000	60.000
3 tables de 1 m ² dessus sobral pieds tubes	8.000	24.000
8 tables travail manuel, boîte chêne dessus plastique statifié mat 2 x 0.8 x 0.8	12.000	96.000
4 établis bois de 2 x 0.8 x 0.8	13.000	52.000
1 table salle de réunion bâti chêne plateau moleskine vynil 3 x 1 x 0.6	20.000	20.000
36 armoires bibliothèques à 2 corps , portes coulissantes à 38.000	38.000	608.000
soit au total :		1.015.700
		=====

ARTICLE II - M. René RABOTEAU sera payé sur facture correspondant aux livraisons partielles à raison de 90 % de leur montant .

La dernière livraison accompagnée d'un certificat de réception délivré par M. le Principal et de la facture générale sera suivie dans le délai d'un mois du règlement total de la livraison.

A Royan, le 20 Février 1959

Le Fournisseur,

FRANCE COMPTOIR

E^r R. RABOTEAU

Avenue d'Aquitaine

ROYAN (Charente-Maritime)

Le Président de la
Délégation Spéciale ,



APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 Mars 1959
Le Sous-Préfet
signé: WOCHEL

POUR COPIE
CONFORME ,Mairie de Royan le 6 mars 1959

